

# LACROIX S.A.

Capital social : 25.000.000 €

8, impasse du Bourrelier  
44800 SAINT-HERBLAIN

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 30 septembre 2017

*ASSEMBLEE GENERALE  
du 23 février 2018*

**ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.**

**ERNST & YOUNG et Autres**

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

*Membre de la Compagnie  
Régionale de POITIERS*

S.A. au capital social de € 44.000  
343 156 766 R.C.S. La Roche-Sur-Yon

52, rue Jacques-Yves Cousteau  
Bât. B – B.P. 90743  
85018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

*Membre de la Compagnie  
Régionale de VERSAILLES*

S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

3, rue Emile Masson  
B.P. 21919  
44019 NANTES CEDEX 1

*Ce rapport contient 3 pages*

# **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2017**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention ou de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avec la S.A.S. Vinila Investissements, actionnaire majoritaire de votre société.**

*Personnes concernées : MM. Jean-Paul BEDOUIN (Président du Conseil de Surveillance de votre société et Président de la S.A.S. Vinila Investissements), Vincent BEDOUIN (Président du Directoire de votre société et associé de la S.A.S. Vinila Investissements) et Nicolas BEDOUIN (Membre du Directoire de votre société et associé de la S.A.S. Vinila Investissements),*

Poursuite de la convention d'animation autorisée par votre conseil de surveillance le 29 décembre 2009 auprès de la S.A.S. Vinila Investissements moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de € 240.000.

La charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'est élevée à € 240.000.

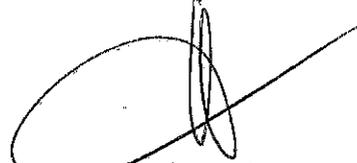
Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES, le 26 janvier 2018

*Les Commissaires aux Comptes*

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.

  
Jérôme BOUTOLLEAU  
Associé

ERNST & YOUNG et Autres

  
François MACE  
Associé

**Lacroix S.A.**

Assemblée générale mixte du 23 février 2018  
Douzième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital  
réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

**ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.**

52, rue Jacques-Yves Cousteau  
Bât. B - B.P. 90743  
85018 La Roche-sur-Yon Cedex  
S.A. au capital de € 44.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Poitiers

**ERNST & YOUNG et Autres**

3, rue Emile Masson  
B.P. 21919  
44019 Nantes Cedex 1  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Versailles

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Lacroix S.A.**

Assemblée générale mixte du 23 février 2018  
Douzième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximal de 5 % du capital social, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du directoire.

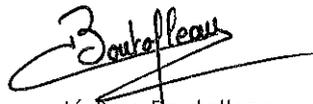
Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

La Roche-sur-Yon et Nantes, le 26 janvier 2018

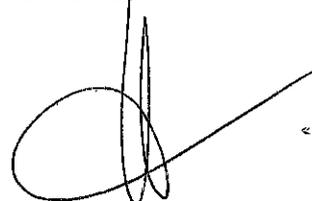
Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.



Jérôme Boutolleau

ERNST & YOUNG et Autres



François Macé

**Lacroix S.A.**

Exercice clos le 30 septembre 2017

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.  
52, rue Jacques-Yves Cousteau  
Bât. B - B.P. 90743  
85018 La Roche-sur-Yon Cedex  
S.A. au capital de € 44.000  
343 156 766 R.C.S. La Roche-sur-Yon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG et Autres  
3, rue Emile Masson  
B.P. 21919  
44019 Nantes Cedex 1  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Lacroix S.A.**

Exercice clos le 30 septembre 2017

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Lacroix S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lacroix S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des prêts

Risque Identifié	Notre réponse
<p>Au 30 septembre 2017, les titres de participation s'élèvent à K€ 67.884 et les créances rattachées à des participations et prêts à K€ 1.529. Comme indiqué dans la note 3.2.3 de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des prêts est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• prendre connaissance de l'évaluation, effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;</li><li>• évaluer les hypothèses opérationnelles retenues sous-tendant l'établissement des perspectives d'activités et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;</li><li>• examiner la cohérence entre la valeur d'usage ainsi déterminée et la valeur recouvrable retenue dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du groupe ;</li><li>• vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage retenues par la société.</li></ul>

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix S.A. par votre assemblée générale du 28 mars 1997 pour le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL -A.R.C. et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2017, le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C. était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

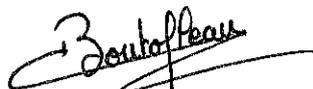
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Roche-sur-Yon et Nantes, le 26 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres



Jérôme Boutolleau



François Macé

## 1 Bilan

BILAN ACTIF (en K€)	Note	Exercice 2017			Exercice 2016
		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	3.3.1	116	74	42	26
Immobilisations Corporelles	3.3.1	1 375	503	872	947
Immobilisations Financières (1)	3.3.1	71 274	6 855	64 419	65 797
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>72 766</b>	<b>7 433</b>	<b>65 333</b>	<b>66 770</b>
Avances, acomptes versés sur commandes		1		1	0
Creances Clients & Cpts Ratt	3.3.2	734		734	501
Creances Diverses	3.3.2	59 020		59 020	45 423
Valeurs Mobilières de Placement (2)	3.3.3	11 770		11 770	12 268
Disponibilités		66		66	321
Charges Constatées d'Avance	3.3.7	85		85	63
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>71 675</b>	<b>0</b>	<b>71 675</b>	<b>58 576</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>144 441</b>	<b>7 433</b>	<b>137 008</b>	<b>125 346</b>

(1) Dont Titres de participation pour K€ 67 884 en valeur brute, provision sur titres pour K€ 6 805

(2) Dont actions propres pour K€ 1 979

BILAN PASSIF (en K€)	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
Capital	3.3.4	25 000	25 000
Primes d'Emission, Fusion et apport	3.3.4	3 455	3 455
Réserve Légale	3.3.4	2 517	2 517
Autres Réserves	3.3.4	60 500	52 000
Report a Nouveau	3.3.4	982	478
Provisions réglementées	3.3.4	47	40
Résultat	3.3.4	8 791	10 432
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>101 293</b>	<b>93 923</b>
Provisions pour Risques et Charges	3.3.5	307	63
<b>PROVISIONS</b>		<b>307</b>	<b>63</b>
Emprts & Det.c/o Ets Crdt...(2)	3.3.2	20 272	14 250
Emprunts & Dettes Fin.Divers.	3.3.2	13 801	16 210
Dettes Fournirs & Cpts Ratt	3.3.2	446	331
Dettes Fiscales et Sociales.	3.3.2	890	569
Dettes sur immobilisations	3.3.2	0	
Autres	3.3.2		
<b>TOTAL DETTES (1)</b>		<b>35 409</b>	<b>31 360</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>137 008</b>	<b>125 346</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à - d'un an

21 335

21 299

(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques

18

112

## 2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Chiffre d'Affaires Net</b>		<b>3 184</b>	<b>2 513</b>
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		32	25
Autres Produits		0	0
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>3 217</b>	<b>2 538</b>
Autres Achats externes		1 947	1 540
Impots,Taxes & Assimilés		120	131
Charges de Personnel	3.5.1	1 998	1 651
Dotations aux Amortis.& Provisions		203	119
Autres Charges		40	30
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>4 308</b>	<b>3 471</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I) (1) (2)</b>		<b>-1 091</b>	<b>-933</b>
Produits de Participation..(3)		6 056	8 306
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		57	82
Autres Inter.& Prod.Assimil.(3)		461	397
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		297	215
Produits / cessions de valeurs mob. placement		1	1
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>6 871</b>	<b>9 001</b>
Dotations aux Amortis. & Provisions		193	298
Interets & Charges Assimil..(4)		415	361
Charges / cessions de val mob placement		0	0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>608</b>	<b>658</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>		<b>6 262</b>	<b>8 343</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II)</b>		<b>5 171</b>	<b>7 410</b>
Sur Operations en Capital...		14	7
Reprises sur provisions		7	3
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>21</b>	<b>10</b>
Sur Operations de Gestion...		0	0
Sur Operations en Capital...		32	35
Dotations amortiss et provisions		14	15
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>47</b>	<b>50</b>
<b>= RESULTAT EXCEPT.</b>	<b>3.4.1</b>	<b>-25</b>	<b>-40</b>
Particip. des Salaries...(IX)			
Impots sur les Benefices...(X)	3.4.2	-3 645	-3 062
<b>Total des produits</b>		<b>10 109</b>	<b>11 550</b>
<b>Total des charges</b>		<b>1 318</b>	<b>1 118</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>8 791</b>	<b>10 432</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

6 412 8 613

72 65

### 3 Annexe

#### 3.1 Faits majeurs de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société Lacroix SA a acquis des titres LACROIX SOFREL auprès d'un actionnaire hors groupe.

Lacroix SA a créé une filiale en Amérique du Nord : LACROIX NORTH AMERICA Inc qui a pris une participation minoritaire de 5% dans le capital de la société FIRSTRONIC LLC.

#### 3.2 Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables françaises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en accord avec le règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

##### Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

##### 3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels 1 à 10 ans linéaire

##### 3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de transport 4 à 10 ans linéaire
- Matériel de bureau informatique 4 à 10 ans linéaire
- Mobilier 15 ans linéaire.

##### 3.2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations et prêts sont évalués à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

##### 3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

##### 3.2.5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stocks options sont comptabilisées dans les VMP.

### 3.2.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### 3.2.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise.

- Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata "des droits au terme" autrement dénommée "méthode rétrospective des unités de crédit projetées". Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre."
- Depuis la clôture de l'exercice 2013/2014, la société applique la recommandation de l'ANC R 2013-02. La société a opté pour la méthode n°2 qui permet de traiter les écarts actuariels selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à constater en engagements hors bilan les écarts actuariels compris dans le corridor et à amortir en résultat ceux compris à l'extérieur du corridor.

### 3.2.8 CICE

Concernant la comptabilisation du CICE, la société a retenu l'option, proposée par l'ANC, de comptabilisation en minoration des

charges de personnel dès la clôture au 30/09/2013. Ainsi, un produit de 6 K€ a été comptabilisé en moins des charges de personnel dans les comptes au 30 septembre 2017.

### 3.2.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

### 3.2.10 Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX SA (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95% ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 A et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1er octobre 1996. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001, l'option pour l'intégration fiscale fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

Au 30/09/2017, le périmètre fiscal intègre les entités suivantes :

#### Liste des filiales

Lacroix Electronics  
Lacroix Electronics Solutions  
Lacroix Océan Indien  
Lacroix Signalisation  
Lacroix Sofitel  
Lacroix III  
Lacroix City  
Lacroix V  
Lacroix VI  
Lacroix VII  
Lacroix Traffic  
Lacroix Sogexi  
Néavia Technologies  
Lacroix Mayotte

### 3.3 Notes sur le Bilan

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€..

#### 3.3.1 Variation de l'actif immobilisé, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement	9	21		30
Autres postes d'immobilisations incorporelles	82	5		87
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	1 360	43	28	1 375
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participations	67 784	100		67 884
Autres titres immobilisés	50			50
Prêts et autres immobilisations financières (1)	5 065	349	2 075	3 340
<b>TOTAL</b>	<b>74 350</b>	<b>519</b>	<b>2 103</b>	<b>72 766</b>

AMORTIS. & PROVISIONS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement	2	4		6
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63	6		69
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	414	92	2	503
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participations (2)	6 805			6 805
Autres titres immobilisés		50		50
Prêts et autres immobilisations financières	297		297	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 580</b>	<b>152</b>	<b>300</b>	<b>7 433</b>

Les mouvements de prêts et autres immobilisations financières concernent des actions propres non affectées aux différents plans ainsi que le contrat de liquidité.

- (1) Prêts accordés pour M€1,5 et Autres actifs financiers pour M€1,8  
(2) Dépréciation des titres de Lacroix Electronics (Note 3.5.6).

### 3.3.2 Etat des Créances et des dettes

ETAT DES CREANCES & DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<b>Etat des créances</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	1 529	943	586	
Autres immobilisations financières	1 812	64	251	1 497
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	734	734		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	2	2		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	7 262	7 263		
Taxe sur le valeur ajoutée	49	49		
Autres impôts, taxes et assimilés				
Divers	7	7		
Groupe et associés	51 698	51 698		
Débiteurs divers	1	1		
Charges constatées d'avance	85	85		
<b>TOTAUX</b>	<b>63 178</b>	<b>60 846</b>	<b>837</b>	<b>1 497</b>
<b>Etat des dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
à 1 an maximum à l'origine	18	18		
à plus d'un an à l'origine	20 253	6 180	13 859	214
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	446	446		
Personnel et comptes rattachés	377	377		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	332	332		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur le valeur ajoutée	131	131		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	50	50		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Groupe et associés	13 801	13 801		
Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>35 409</b>	<b>21 335</b>	<b>13 859</b>	<b>214</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 800			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 680			

### 3.3.3 Valeurs mobilières de placement

	Exercice 2017	Exercice 2016
Actions propres (1)	1 979	1 181
Placement (2)	9 791	11 086
<b>TOTAL</b>	<b>11 770</b>	<b>12 268</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>11 770</b>	<b>12 268</b>

(1) A la clôture de l'exercice, la société détient 95 441 titres pour un montant de 1 979 K€. Les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés aux stocks options.

(2) Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 9 791 K€ au 30/09/17.

### 3.3.4 Capital

Le capital social est constitué de 3 766 560 actions pour un montant de 25 000 000 Euros, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire.

#### 3.3.4.1 Variation des capitaux propres

	Montant Début exercice	Affectation Résultat N-1	Variation	Montant Fin exercice
Capital	25 000			25 000
Primes	3 455			3 455
Réserve légale	2 517			2 517
Autres Réserves	52 000	8 500		60 500
Report à Nouveau	478	504		982
Résultat	10 432	-10 432	8 791	8 791
Provisions règlementées	40		7	47
<b>TOTAL</b>	<b>93 923</b>	<b>-1 428</b>	<b>8 798</b>	<b>101 293</b>

Distribution de dividendes pour 1 428 K€.

### 3.3.4.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2017
<b>Ouverture</b>	<b>199 189</b>
Acquisitions	17 149
Cessions	(17 921)
<b>Clôture (1)</b>	<b>198 417</b>

(1) La valeur des actions propres au 30 septembre 2017, déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de septembre 2017, et inscrite dans les comptes sociaux de Lacroix SA, s'élève à K€ 3 777.

### 3.3.5 Etat des Provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
<b>Provisions risques &amp; charges</b>				
- Risques levée stock options	38			38
- Indemnités départ retraite	26	10		36
- Autres risques	0	40		40
- Autres charges	0	193		193
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>243</b>	<b>0</b>	<b>307</b>

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles.

- Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 1.50%

### 3.3.6 Stocks options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Le nombre d'options et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Ouverture</b>	<b>45 250</b>	<b>69 328</b>
Octroyés		
Levées		
Non activable (suite départ & fin de plan)	(29 250)	(24 078)
<b>Clôture</b>	<b>16 000</b>	<b>45 250</b>

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions à la clôture de l'exercice sont détaillés ci-après :

Date des plans		Conditions	
Attribution	Début option	Prix d'exercice	Nombre d'actions
févr.-2008	févr.-2012	22,73	3 000
oct.-2008	oct.-2012	17,01	6 000
oct.-2011	oct.-2015	14,33	7 000
			<b>16 000</b>

### 3.3.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 24 février 2017
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- Nombre d'actions de performance : 52 500
- L'attribution définitive des actions se fera en deux périodes:
  - . jusqu'au 31 décembre 2018 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition.
  - . jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition.

A l'expiration de ces dates les actions seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve des conditions remplies et aux modalités suivantes:

- 30% des actions pourront être acquis au bout d'environ 2 ans, soit le 31 décembre 2018. Cette acquisition constitue un acompte au plan.

- 100% des actions pourront être acquis au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020.  
Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 142 à laquelle s'ajoute la contribution patronale provisionnée pour K€ 51.

### 3.3.8 Comptes de régularisation

#### Produits à recevoir

	Exercice 2017	Exercice 2016
Créances clients et comptes rattachés	0	48
Etat	7	4
Intérêts courus	48	30
Divers produits à recevoir		
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>81</b>

#### Charges constatées d'avance

	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges exploitation	78	62
Charges financières	7	2
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>63</b>

#### Charges à payer

	Exercice 2017	Exercice 2016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149	142
Dettes fiscales et sociales	613	390
Disponibilités, charges à payer	1	1
Autres dettes	0	0
<b>Total</b>	<b>805</b>	<b>579</b>

---

**3.3.9 Postes du bilan concernant les entreprises liées**

	Exercice 2017
Immobilisations financières (1)	62 608
Créances	52 432
Dettes	13 980

---

(1) montant net pour lequel il existe une provision de 6 805 K€ (note 3.3.1)

### 3.4 Notes sur le Résultat

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€..

#### 3.4.1 Détail des charges et produits exceptionnels

	Exercice 2017
Pénalités	0
Cessions immobilisations incorporelles	
Cessions immobilisations corporelles	26
Cessions immobilisations financières	
Cessions valeurs mobilières de placement	
Mali sur rachat d'action	6
Dotation amortissements dérogatoires	14
Provision valeur mobilières placements	
<b>Total Charges</b>	<b>47</b>
Cessions immobilisations incorporelles	
Cessions immobilisations corporelles	0
Cessions immobilisations financières	
Cessions valeurs mobilières de placement	
Boni sur rachat d'action	14
Reprise provision risques et charges	
Reprise amortissements dérogatoires	7
<b>Total Produits</b>	<b>21</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-25</b>

#### 3.4.2 Ventilation de l'impôt

	Resultat avant impôt	Impôt	Après Impôt
RESULTAT COURANT	5 171		5 171
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-25		-25
PARTICIPATION			0
INTEGRATION FISCALE : produit d'impôt		3 645	3 645
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 146</b>	<b>3 645</b>	<b>8 791</b>

### 3.4.3 Sociétés intégrées fiscalement

La société est tête de groupe d'un périmètre fiscal. La liste des entités membres de ce périmètre est présentée en note 3.2.9

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique calculé en l'absence d'intégration fiscale est une économie de 3 645 K€.

### 3.4.4 Charges et produits concernant les entreprises liées

	Exercice 2017
Charges d'exploitation	553
Charges financières	72
Produits d'exploitation	3 071
Produits financiers	6 426
Charges exceptionnelles	0
Produits exceptionnels	0

### 3.4.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

NATURE	Ouverture		Variations		Clôture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>I. Décalages certains ou éventuels</b>						
<i>Charges non Déductibles temporairement</i>						
Provision pour impôts						
Indemnités départ retraite	26		10		36	
Autres						
<b>II. Impact des éléments à imputer</b> (antérieur à l'intégration fiscale)						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins value à Long Terme						
<b>III. Régime de l'intégration fiscale</b>						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables	12 441		4 185		16 626	
Moins values nettes à Long Terme						
<b>IV. Eléments de Taxation Eventuelle</b>						
Plus value en sursis d'imposition (titres)						
Montant de la Réserve Spéciale des						
Plus- Values à Long Terme (base d'impôt)						

L'impact des plus values à long terme à la clôture est évalué au taux de 0 % .

### 3.5 Renseignements divers

#### 3.5.1 Effectifs

L'effectif moyen hors mandataire pour l'exercice s'est élevé à 9.6 personnes ayant le statut cadre.

#### 3.5.2 Identification de la société consolidante

VINILA INVESTISSEMENTS  
SAS au capital de 65 000 Euros  
n° SIRET : 354 034 993 00023

#### 3.5.3 Engagements financiers

	Exercice 2017
Avals et cautions donnés aux filiales	
Dettes garanties par des suretés réelles	
Effets escomptés non échus	
Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités	25
Engagement de rachat d'actions	822

#### 3.5.4 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction, à raison de leurs fonctions dans la société s'élèvent à 484K€. Les rémunérations aux membres des organes de surveillance, au titre de l'exercice, ont été provisionnées pour 40K€ mais ne sont pas versées au 30/09/2017.

#### 3.5.5 Filiales et participations

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant de cautions & avals domes	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
				Brute	nette				
<b>1. Filiales détenues à plus de 50%</b>									
LACROIX SOFREL	5 500	9 069	98,10%	13 449	13 449			36 707	5 922
LACROIX ELECTRONICS	25 000	-11 237	100,00%	39 427	32 622	20 276		88 217	-6 045
LACROIX CITY	9 373	6 447	100,00%	14 999	14 999	31 644		3 430	222
LACROIX V	5	-1	100,00%	5	5				0
LACROIX VI	5	0	100,00%	5	5				0
LACROIX NORTH AMERICA INC	0		100,00%	0	0	949			
<b>2. Participations détenues entre 10 et 50 %</b>									
Néant									
<b>3. Participation inférieure à 10 %</b>									
Autres participations									
				0	0	-	-		
<b>TOTAL</b>				<b>67 884</b>	<b>61 079</b>	<b>52 869</b>			



---

### **3.5.6 Évènements postérieurs à la clôture**

Postérieurement à la clôture, une prise de participation complémentaire dans le capital de la société FIRSTRONIC LLC a été prise par LACROIX NORTH AMERICA Inc pour porter celle-ci à 12.5%.

**Lacroix S.A.**

Exercice clos le 30 septembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.  
52, rue Jacques-Yves Cousteau  
Bât. B - B.P. 90743  
85018 La Roche-sur-Yon Cedex  
S.A. au capital de € 44.000  
343 156 766 R.C.S. La Roche-sur-Yon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG et Autres  
3, rue Emile Masson  
B.P. 21919  
44019 Nantes Cedex 1  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Lacroix S.A.**

Exercice clos le 30 septembre 2017

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société Lacroix S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lacroix S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

#### Risque Identifié

Au 30 septembre 2017, les écarts d'acquisition s'élèvent en valeur nette à K€ 15.904.

Comme indiqué dans les notes 6.4.4 et 8.1 de l'annexe, la valeur recouvrable des écarts d'acquisition de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par votre société est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs calculés sur des plans à cinq, sept et dix ans, d'un taux d'actualisation de 8,4 % et d'un taux de croissance à l'infini de 1,7 %.

L'appréciation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

#### Notre réponse

Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nous avons inclus un spécialiste en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous aider à réaliser ces différentes analyses.

- Nous avons évalué les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché.
- Nous avons vérifié les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses de marché sous-jacente du taux d'actualisation.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Evaluation des provisions pour litiges avec des collectivités

### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 8.12 de l'annexe, Le groupe est engagé au 30 septembre 2017 dans des litiges avec des collectivités concernant des préjudices qui auraient été subis pendant la période pour laquelle des sociétés du groupe ont été condamnées pour entente en 2010.

Le montant total des provisions comptabilisées s'élève à K€ 2.089 au 30 septembre 2017.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions.

### Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier l'analyse des risques effectuée par le groupe et les hypothèses retenues pour estimer le montant des provisions au regard de la documentation correspondante et notamment des consultations écrites des conseils externes ;
- procéder à une évaluation des hypothèses retenues par le groupe au regard de la jurisprudence existante pour des dossiers en contentieux jugés équivalents ;
- inclure un spécialiste en droit public dans notre équipe d'audit afin de nous aider à réaliser ces différentes analyses.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe aux comptes consolidés.

## Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix S.A. par votre assemblée générale du 28 mars 1997 pour le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL -A.R.C. et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2017, le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C. était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

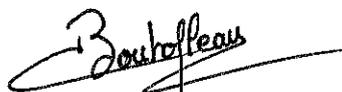
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Roche-sur-Yon et Nantes, le 26 janvier 2018

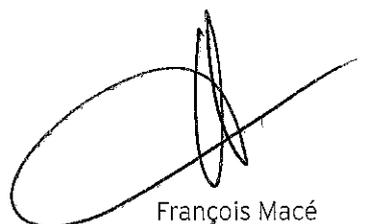
Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres



Jérôme Boutolleau



François Macé

## 1. Bilan consolidé

En K€	Actif	Note n°	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
<b>Actifs non courants</b>				
	Goodwill	8.1	15 904	15 904
	Immobilisations Incorporelles	8.2	2 314	2 089
	Immobilisations Corporelles	8.3	50 747	47 587
	Actifs financiers non courants	8.4	1 622	925
	Participations dans les entreprises associées	8.5	19	23
	Actifs d'Impôt différé	8.19	3 839	3 524
<b>Total des actifs non courants</b>			<b>74 445</b>	<b>70 051</b>
<b>Actifs courants</b>				
	Stocks et en-cours	8.7	67 526	59 025
	Créances clients	8.8	97 643	89 871
	Autres créances	8.9	16 722	13 944
	Trésorerie et équivalents	8.10	19 429	17 706
<b>Total des actifs courants</b>			<b>201 320</b>	<b>180 545</b>
<b>Actifs des activités destinées à être cédées</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>275 765</b>	<b>250 596</b>

En K€	Passif	Note n°	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
<b>Capitaux propres</b>				
	Capital	8.11	25 000	25 000
	Primes		3 455	3 455
	Réserves consolidées		56 977	66 221
	Résultat consolidé		8 026	(8 824)
	<i>Capitaux propres (part du groupe) :</i>	4	<i>93 458</i>	<i>85 852</i>
	<i>Intérêts minoritaires :</i>	4	<i>298</i>	<i>316</i>
<b>Total des Capitaux propres</b>			<b>93 756</b>	<b>86 168</b>
<b>Passifs non courants</b>				
	Autres fonds propres			
	Provisions non courantes	8.12	21 613	23 080
	Dettes financières à long terme	8.13	17 754	14 971
	Passifs d'Impôt différé	8.19	859	756
<b>Total des Passifs non courants</b>			<b>40 226</b>	<b>38 807</b>
<b>Passifs courants</b>				
	Dettes financières à court terme	8.13	31 562	37 187
	Dettes fournisseurs	8.14	75 219	55 386
	Autres dettes	8.14	35 002	33 048
<b>Total des Passifs courants</b>			<b>141 783</b>	<b>125 621</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées</b>				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>275 765</b>	<b>250 596</b>

## 2. Etat du Résultat Global

### 2.1 Compte de Résultat Consolidé

En K€	Note n°	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Chiffre d'affaires	9.2	441 417	428 398
Autres produits de l'activité		301	114
Achats consommés		(259 088)	(252 146)
Charges de personnel	8.15	(103 076)	(101 030)
Sous-traitance et Charges externes		(51 231)	(52 103)
Impôts et taxes		(5 332)	(5 526)
Dotations aux amortissements et provisions	8.16	(9 340)	(8 731)
Variations de stocks et de produits en cours		(1 239)	(884)
Autres produits et charges courants		(5)	(23)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	9.2	<b>12 407</b>	<b>8 067</b>
Autres produits et charges opérationnels	8.17	(641)	(5 060)
Dépréciation du goodwill	8.1		(9 500)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>11 766</b>	<b>(6 493)</b>
Charges et produits financiers	8.18	(431)	(1 824)
Charges d'impôts	8.19	(3 056)	(303)
Mise en équivalence	8.5	(3)	(3)
<b>Résultat net</b>		<b>8 276</b>	<b>(8 624)</b>
Résultat net - Part des minoritaires	4	250	200
<b>Résultat net - Part du groupe</b>		<b>8 026</b>	<b>(8 824)</b>
<b>Résultats par action</b>			
Résultat de base par action (en €)		2,50	(2,47)
Résultat dilué par action (en €)		2,45	(2,43)

### 2.2 Etat du Résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres

En K€	Note n°	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
<b>Résultat net</b>		<b>8 276</b>	<b>(8 624)</b>
Ecart de conversion		126	(446)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(173)	268
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies		1 106	(2 016)
<i>Total des gains et des pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (1)</i>		<i>1 059</i>	<i>(2 193)</i>
<b>Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres</b>	4	<b>9 335</b>	<b>(10 817)</b>
Dont part du Groupe		9 085	(11 017)
Dont part des Intérêts minoritaires		250	200

(1) Montant Net d'impôt

### 3. Tableau des flux de trésorerie

En K€	Note n°	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>			
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>		<b>8 276</b>	<b>(8 624)</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		7 250	18 506
- Variation des impôts différés		(2 118)	(2 554)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		805	(377)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		3	3
- Charges et produits calculés liés aux variations de juste valeur		249	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>14 464</b>	<b>6 954</b>
<b>Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</b>			
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		<b>4 972</b>	<b>(251)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>19 436</b>	<b>6 703</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations		(12 728)	(5 292)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		331	1 029
Subventions d'investissement			
Incidence des variations de périmètre		(103)	(1 133)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(12 500)</b>	<b>(5 397)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés aux actionnaires		(1 828)	(1 846)
Augmentations de capital en numéraire		0	
Variation des autres fonds propres		4	549
Emissions d'emprunts		10 446	1 704
Remboursements d'emprunts		(6 637)	(8 142)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>1 985</b>	<b>(7 735)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>8 922</b>	<b>(6 429)</b>
Trésorerie d'ouverture		(5 588)	726
Reclassement (1)		(2 424)	
Trésorerie de clôture	8.5	878	(5 588)
Incidence des variations de cours des devises		31	(114)

(1) Reclassement d'un compte d'endettement financier à trésorerie à court terme

## 4. Variation des Capitaux propres

En K€	Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL capitaux propres
						Ecart de conversion (1)	Titres de l'entreprise consolidante			
	<b>Exercice 30/09/2015</b>	<b>25 000</b>	<b>3 455</b>	<b>73 523</b>	<b>989</b>	<b>(717)</b>	<b>(3 802)</b>	<b>98 449</b>	<b>392</b>	<b>98 841</b>
	Affectation du résultat 2015			989	(989)					
	Distributions de Dividendes			(1 570)				(1 570)	(276)	(1 846)
	Variation des actions propres			(28)			29	1		1
	Changements de méthodes									
	Stocks option (2)									
	<b>Résultat de l'exercice 2016</b>				<b>(8 824)</b>			<b>(8 824)</b>	<b>200</b>	<b>(8 624)</b>
	Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres			(1 747)		(446)		(2 193)		(2 193)
	<b>Résultat net et Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres</b>			<b>(1 747)</b>	<b>(8 824)</b>	<b>(446)</b>		<b>(11 017)</b>	<b>200</b>	<b>(10 817)</b>
	Autres mouvements			(10)				(10)		(10)
	<b>Exercice 30/09/2016</b>	<b>25 000</b>	<b>3 455</b>	<b>71 157</b>	<b>(8 824)</b>	<b>(1 163)</b>	<b>(3 773)</b>	<b>85 853</b>	<b>316</b>	<b>86 168</b>
	Affectation du résultat de l'exercice 2016			(8 824)	8 824					
	Distributions de Dividendes			(1 560)				(1 560)	(268)	(1 828)
	Variation des actions propres			8			(4)	4		4
	Changements de méthodes									
	Stocks option (2)			162				162		162
	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>				<b>8 026</b>			<b>8 026</b>	<b>250</b>	<b>8 276</b>
	Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres			933		126		1 059		1 059
	<b>Résultat net et Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres</b>			<b>933</b>	<b>8 026</b>	<b>126</b>		<b>9 085</b>	<b>250</b>	<b>9 335</b>
	Autres mouvements			(85)				(85)		(85)
	<b>Exercice 30/09/2017</b>	<b>25 000</b>	<b>3 455</b>	<b>61 791</b>	<b>8 026</b>	<b>(1 037)</b>	<b>(3 777)</b>	<b>93 459</b>	<b>298</b>	<b>93 756</b>

(1) L'écart de conversion est lié à la Pologne.

(2) Correspond à l'étalement de la charge sur plan d'attribution gratuite d'actions.

## 5. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Périmètre Fiscal	Exercice 2017		
				Méthode consolidation	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIETE CONSOLIDANTE</b>						
LACROIX S.A.	855 802 815	St Herblain	1	MERE	100,00%	100,00%
<b>SOCIETES INTEGREES</b>						
LACROIX NORTH AMERICA		Delaware, USA		IG	100,00%	100,00%
<i>Activité LACROIX Electronics</i>						
AUSY-LACROIX ELECTRONICS	801 984 030	Vern sur Seiche		ME	50,00%	50,00%
LACROIX ELECTRONICS	409 064 151	Vern sur Seiche	1	IG	100,00%	100,00%
LACROIX ELECTRONICS	RHB11614	POLOGNE		IG	100,00%	100,00%
LACROIX ELECTRONICS	B2451652004	TUNISIE		IG	100,00%	100,00%
LACROIX ELECTRONICS SERVICE TUNISIE		TUNISIE		IG	100,00%	100,00%
LACROIX ELECTRONICS GmbH		ALLEMAGNE		IG	100,00%	100,00%
LACROIX ELECTRONICS SOLUTIONS	378 445 647	Vern sur Seiche	1	IG	100,00%	100,00%
<i>Activité LACROIX Sofrel</i>						
LACROIX SOFREL	409 065 810	Vern sur Seiche	1	IG	100,00%	100,00%
LACROIX SOFREL srl	405 249	ITALIE		IG	100,00%	100,00%
SOFREL ESPANA	ESA81573113	ESPAGNE		IG	100,00%	100,00%
<i>Activité LACROIX City</i>						
LACROIX CITY	514 345 602	Saint Herblain	1	IG	100,00%	100,00%
LACROIX SIGNALISATION	409 065 984	Saint Herblain	1	IG	100,00%	99,86%
LACROIX TRAFFIC	443 342 746	Saint Herblain	1	IG	100,00%	100,00%
LACROIX TRAFFIC SAU	M-604131	ESPAGNE		IG	100,00%	100,00%
NORTE INDUSTRIAL	A48 042 303	ESPAGNE		IG	100,00%	99,86%
LACROIX SENALIZACION	A 12 329 827	ESPAGNE		IG	100,00%	99,86%
ISVIAL	B95 616 934	ESPAGNE		ME	33,33%	33,29%
LACROIX PACIFIC	1 011 600	Nouméa		IG	100,00%	99,86%
LACROIX OCEAN INDIEN	343 852 836	Le Port	1	IG	100,00%	99,86%
LACROIX MAYOTTE	497 884 031	Mamoudzou		IG	100,00%	99,86%
LACROIX TRAFIC CAMEROUN	DLA2012B3234	CAMEROUN		IG	100,00%	99,86%
LACROIX SOGEXI	321 262 446	Les Chères	1	IG	100,00%	100,00%
LACROIX 3	512 996 851	Saint Herblain	1	IG	100,00%	99,86%
LACROIX 7	512 538 265	Saint Herblain	1	IG	100,00%	99,86%
NEA VIA TECHNOLOGIES	449 708 585	Créteil	1	IG	100,00%	100,00%
LTI SUD EST	383 076 684	Carros		IG	100,00%	0,00%

### Méthodes de Consolidation

IG: Intégration globale - ME: Mise en Equivalence

(1) Sociétés clôturant au 31 décembre

(2) Entités Ad' hoc

## 6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### 6.1 Informations générales sur l'entreprise

Cotée sur Euronext Paris, Compartiment C, LACROIX SA est une société anonyme de droit français.

Les activités et l'organisation du groupe sont présentées dans le rapport de gestion.

### 6.2 Référentiel comptable

#### 6.2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 30 septembre 2017 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm).

Ces méthodes sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2016.

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016) : Améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2013 (cycle 2010-2012), amendements à IAS 19 concernant la cotisation des membres du personnel, amendements à IFRS 11 concernant la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes, amendements à IAS 16 et IAS 38 concernant la clarification sur les modes d'amortissement acceptables, améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014). Ces textes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Textes non encore adoptés par l'Union européenne ou application obligatoire aux périodes ouvertes postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018), IFRS 9 – Instruments financiers (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018), IFRS 16 – Contrats de location (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019), Amendements à IFRS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017). Le groupe est en cours d'analyse des impacts éventuels de l'application d'IFRS9, IFRS 15 et IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. Le groupe prévoit d'appliquer ces normes à leur date d'entrée en vigueur (et donc pas de manière anticipée).

#### 6.2.2 Présentation des états financiers

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

### 6.3 Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au

cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

## 6.4 Modalités de consolidation

### 6.4.1 Méthodes de consolidation

Filiales du groupe :

- Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.
- Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Entreprises associées et co-entreprises:

- Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises mises en équivalence et co-entreprises, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Méthodes appliquées au groupe :

- Au 30 septembre 2017, les sociétés du Groupe sont contrôlées de façon exclusive par LACROIX SA et consolidées par intégration globale, à l'exception des entités ISVIAL et

Ausy Lacroix Electronics consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

- A l'examen des dispositions de la norme IFRS 11 (structure du partenariat, forme juridique du véhicule distinct, stipulations contractuelles et autres faits et circonstances), le Groupe ne dispose pas de co-entreprise. Ses intérêts dans les partenariats sont donc consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 5.

### 6.4.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- Pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture
- Pour le compte de résultat au cours moyen de clôture.
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion »

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des parités appliquées :

1 ME = x EUR	Ouverture	Moyen	Clôture	Moyen N-1
Zloty (PLN)	0,23152	0,23292	0,23233	0,23071
Dollar (USD)		0,90447	0,84703	
Franc CFP (XPF)	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838
Franc CFA (XAF)	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère, sont enregistrés au compte de résultat.

### 6.4.3 Élimination des opérations intragroupe

Conformément à la réglementation, les soldes bilantiels, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latentes

découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence.

#### 6.4.4 Regroupements d'entreprises

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des événements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le Groupe a mis en place une méthodologie de test fondée sur la méthode DCF (Discounted Cash Flows) à partir de Business Plans établis pour chaque branche d'activité (cette dernière correspondant à la notion d'U.G.T.)

La note 8.1 présente les hypothèses retenues

### 6.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe sont les suivants :

#### 6.5.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements, et des éventuelles pertes de valeur.

##### 6.5.1.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges.

Concernant les frais de développement, le Groupe a élaboré une procédure de suivi des frais permettant de recenser toutes les informations utiles pour l'identification, la valorisation et le suivi des dépenses.

Lorsque les dépenses qualifiées de développement satisfont aux critères d'activation, elles sont

activées. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en charges.

##### 6.5.1.2 Amortissement et dépréciation

Les actifs incorporels immobilisés ont une durée de vie déterminée. L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

	Durée
Concessions, brevets, licences	3 à 10 ans
Logiciels	3 à 10 ans

Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

- Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les tests de dépréciation sont faits sur la base des cash-flows futurs actualisés.

#### 6.5.2 Immobilisations corporelles

##### 6.5.2.1 Actifs corporels non courants

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

##### 6.5.2.2 Amortissement et dépréciation

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée
Aménagements sur terrains	5 ans
Constructions d'exploitation	20 à 40 ans
Installations et agencements des constructions	10 à 12 ans
Matériel et outillage	8 à 15 ans
Installations et agencements du matériel	8 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 15 ans

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ainsi, lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

### 6.5.3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués.

Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### 6.5.4 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : les actifs de transaction, les prêts et créances, les actifs disponibles à la vente.

- Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une provision pour dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.
- Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.
- Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication

objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat.

### 6.5.5 Gestion des risques financiers

Couverture de change et de taux :

- Les opérations de couverture font l'objet d'une analyse par un expert indépendant de manière à assurer un traitement conforme aux normes IAS 32 et IAS 39 dès lors qu'elles présentent un caractère significatif.

### 6.5.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks et encours de production sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Ce coût inclut notamment les coûts de matière et de la main d'œuvre directe ainsi que les charges indirectes strictement imputables à la production.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées dans le résultat consolidé.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation.

### 6.5.7 Créances clients

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur juste valeur. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

Le Groupe, à l'initiative de l'un de ses principaux clients partenaire, a mis en place en 2015 un contrat d'affacturage sans recours (reverse factoring). L'analyse en substance de ce contrat d'affacturage prescrite par la norme IAS 39 a confirmé que les 3 critères principaux de décomptabilisation applicables notamment aux cessions de créances étaient satisfaits, à savoir :

- L'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif,
- Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (risques de crédit lié à l'insolvabilité du

débiteur, risque de portage inhérent au décalage / retard de paiement par rapport à l'échéance normale et risque de dilution résultant principalement des litiges et des écarts de règlement (avoir, compensation, ...),

- La perte du contrôle de l'actif.

### **6.5.8 Disponibilité et Trésorerie**

Le poste « Disponibilités » comprend les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

### **6.5.9 Capital et réserves**

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions :

- Le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition nets de taxes est déduit des capitaux propres dans le poste « actions propres » jusqu'à leur cession.
- Au moment de leur cession, la plus ou moins value réalisée est comptabilisée dans les capitaux propres.

### **6.5.10 Subventions publiques**

Les subventions sont intégrées dans les comptes, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- Le groupe se conformera aux conditions attachées aux financements.
- Les subventions seront reçues.
- Pour les subventions publiques liées à des actifs, le Groupe a retenu de présenter le financement en minoration de la valeur de l'actif associé.

### **6.5.11 Provisions pour risques et charges**

Lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation, alors le Groupe comptabilise une provision.

### **6.5.12 Avantages du personnel**

Indemnités de départ à la retraite :

- Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. La note 8.12.1 présente les hypothèses retenues.
- Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.
- La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.
- Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.
- Le coût financier et le coût des services rendus sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Paiements fondés sur des actions :

- Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition (entre 2 et 4 ans) des droits d'exercice pour les salariés.
- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La charge est répartie sur la période d'acquisition en contrepartie d'une augmentation des réserves.
- La juste valeur des actions gratuites a été déterminée en utilisant le modèle binomial pour tenir compte des conditions de performance.

### **6.5.13 Emprunts**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des commissions afférentes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes

#### 6.5.14 Impôts courants et différés

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

- Groupe LACROIX SA

Le périmètre fiscal est détaillé en note 5.

Taux d'impôt par pays :

	Exercice 2017
Allemagne	30,00%
Belgique	33,99%
Cameroun	38,50%
Espagne	25,00%
France	28,00%
Italie	31,30%
Pologne	19,00%
Tunisie (1)	

(1) Imposition progressive des résultats depuis 2016

#### 6.5.15 Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une

activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

En outre, l'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités abandonnées ou destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, tels qu'ils apparaîtraient lors de la cession après élimination des positions intra-groupes.

#### 6.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de ventes de produits finis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

#### 6.5.17 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

- Le groupe dispose d'instruments dilutifs: les stocks options et les actions gratuites.

### **6.5.18 Information sectorielle**

L'information sectorielle du Groupe est présentée selon la notion de secteur d'activité. Le choix de ce niveau et sa décomposition reflètent le mode d'organisation du Groupe et les différences de risques et de rentabilité.

- Le secteur d'activité constitue le seul niveau d'information sectorielle du Groupe. Il a été retenu les 3 principaux secteurs d'activités suivants :
  - LACROIX Electronics (ex-Electronique)
  - LACROIX Sofrel (ex-Télégestion)
  - LACROIX City (ex-Signalisation).

## **7. Comparabilité des comptes**

### **7.1 Changements comptables**

Aucun changement de méthode comptable sur la période.

### **7.2 Variations de périmètre**

Au cours de l'exercice 2017, LACROIX Traffic Belgium, société inactive, a été fermée.

En date du 4 avril 2017, le Groupe LACROIX a signé un partenariat industriel avec la société FIRSTRONIC LLC, et pris une participation minoritaire dans le capital de cette société via sa filiale LACROIX North America créée à cette occasion.

L'alliance avec FIRSTRONIC LLC va notamment permettre d'accompagner les clients de LACROIX Electronics, filiale de sous-traitance électronique du Groupe LACROIX, sur le continent nord-américain. Et en particulier, les constructeurs et équipementiers automobiles qui disposent d'usines aux Etats-Unis et au Mexique et souhaitent collaborer avec des partenaires de proximité spécialisés dans la fabrication d'ensembles électroniques. La participation de 5% dans Firstronic est non consolidée au 30 septembre 2017, en l'absence de contrôle sur celle-ci, avec une participation limitée à 5% à date. Une prise de participation complémentaire a été réalisée postérieurement à la clôture pour porter cette participation à 12,5%.

## 8. Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

### 8.1 Goodwill

	Valeur brute				Dépréciation				Valeur nette	
	Ouverture	Variation	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Dotations	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Clôture
Activité LACROIX Electronics	10 877			10 877	(5 991)			(5 991)	4 885	4 885
Activité LACROIX Sofrel	1 487	(0)		1 487					1 487	1 487
Activité LACROIX City	19 031	0		19 031	(9 500)			(9 500)	9 531	9 531
<b>Total</b>	<b>31 395</b>	<b>0</b>		<b>31 395</b>	<b>(15 491)</b>			<b>(15 491)</b>	<b>15 904</b>	<b>15 904</b>

#### 8.1.1 Dépréciation des goodwill

Les paramètres suivants ont été appliqués pour la réalisation, sur l'exercice, des tests de dépréciation :

- Taux d'actualisation de 8,40%.
- Cash-flows calculés sur des plans à 5, 7 ou 10 ans.
- Taux de croissance à l'infini de +1,7%.

La variation du taux d'actualisation de 0,25 point n'a pas d'impact sur les goodwill.

## 8.2 Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
<b>Valeurs brutes</b>							
Frais d'établissement	4						4
Frais de recherche et développement	98	21	(89)				30
Concessions, brevets, licences, logiciels	10 118	633	(62)			44	10 734
Droit au bail	2					(2)	
Autres immobilisations incorporelles	1 215	156	(3)		1	(42)	1 327
Immobilisations incorporelles en cours		4					4
Avances et acomptes versés							
<b>Total</b>	<b>11 436</b>	<b>814</b>	<b>(153)</b>		<b>1</b>	<b>(0)</b>	<b>12 098</b>
<b>Amortissements et provisions</b>							
Frais d'établissement	(4)						(4)
Frais de recherche et développement	(91)	(4)	89				(6)
Concessions, brevets, licences, logiciels	(8 081)	(462)	62			(243)	(8 725)
Droit au bail							
Autres immobilisations incorporelles	(1 172)	(127)	3		(1)	248	(1 049)
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes versés							
<b>Total</b>	<b>(9 347)</b>	<b>(593)</b>	<b>153</b>		<b>(1)</b>	<b>4</b>	<b>(9 784)</b>
<b>Total Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 089</b>	<b>220</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2 314</b>

## 8.3 Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	3 464	(0)			1	18	3 483
Constructions	34 429	1 490	(181)		21	245	36 004
Installations techniques, mat. & out.	61 734	7 694	(2 323)		37	1 022	68 163
Autres immobilisations corporelles	20 388	1 251	(391)		5	(1 121)	20 132
Immobilisations corporelles en cours	652	347	(750)		1		250
Avances et acomptes	23					(23)	(0)
<b>Total</b>	<b>120 690</b>	<b>10 783</b>	<b>(3 645)</b>		<b>65</b>	<b>141</b>	<b>128 032</b>
<b>Amortissements</b>							
Terrains	(224)	(6)				(0)	(229)
Constructions	(17 792)	(1 290)	146		(10)	(243)	(19 190)
Installations techniques, mat. & out.	(40 720)	(3 983)	2 186		(14)	(861)	(43 392)
Autres immobilisations corporelles	(14 367)	(1 445)	393		(2)	948	(14 473)
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<b>Total</b>	<b>(73 103)</b>	<b>(6 724)</b>	<b>2 724</b>		<b>(26)</b>	<b>(157)</b>	<b>(77 285)</b>
<b>Total Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>47 587</b>	<b>4 059</b>	<b>(921)</b>		<b>38</b>	<b>(16)</b>	<b>50 747</b>
<b>dont Immobilisations nettes en location financement</b>	<b>4 647</b>						<b>1 535</b>

Les autres variations sont liées à des reclassements comptables d'autres immobilisations corporelles principalement vers la rubrique d'installations techniques, matériel et outillage. Par ailleurs, le montant des immobilisations nettes en location financement correspond au 30 septembre 2017 aux seules immobilisations pour lesquelles un contrat de location financement est toujours en cours.

#### 8.4 Actifs financiers non courants

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
<b>Valeurs brutes</b>							
Titres de participations (1)	347	905	(25)	0	(58)	0	1 169
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	53	18					71
Prêts		3	(4)			1	0
Dépôts et cautionnements	793	59	(186)	(0)		(40)	626
<b>Total</b>	<b>1 193</b>	<b>985</b>	<b>(215)</b>	<b>(0)</b>	<b>(58)</b>	<b>(39)</b>	<b>1 866</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Titres de participations (1)	(228)		35				(193)
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	(0)	(50)					(51)
Prêts							
Dépôts et cautionnements	(39)					39	
<b>Total</b>	<b>(268)</b>	<b>(50)</b>	<b>35</b>			<b>39</b>	<b>(244)</b>
<b>Total Actifs financiers non courants nets</b>	<b>925</b>	<b>935</b>	<b>(179)</b>	<b>(0)</b>	<b>(58)</b>	<b>0</b>	<b>1 622</b>

(1) Détail des titres de participation présenté en note 8.6

#### 8.5 Participations dans les entreprises associées

Valeur au bilan et le détail des titres :

Filiales	% de détenion	30/09/2017
AUSY LACROIX ELECTRONICS	50,0%	13
ISVIAL	33,3%	6
<b>Total</b>		<b>19</b>

Les contributions aux capitaux propres et aux résultats consolidés sont les suivantes :

Filiales	Contribution aux capitaux propres consolidé	Contribution au résultat consolidé
AUSY LACROIX ELECTRONICS	(12)	(3)
ISVIAL		
<b>Total</b>	<b>(12)</b>	<b>(3)</b>

## 8.6 Titres de participation

Le détail de la ligne « Titres de participation » présent dans la note 8.4 est le suivant :

Filiales non consolidées	Detail de la position nette	
	Valeurs brutes	Provisions Dépréciation
Ouverture	347	(231)
Variation	822	38
<b>Clôture (1)</b>	<b>1 169</b>	<b>(193)</b>

(1) A la fin de l'exercice, le solde comprend la participation de 5% dans la société Firstronic LLC (variation de l'exercice pour 1 million USD) ainsi que la participation dans l'entité Gertrude (Activité LACROIX City), une participation dans 2 sociétés holdings non consolidées et sans activité depuis l'exercice 2013/2014, ainsi qu'une participation détenue par LACROIX Sogexi et provisionnée.

## 8.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Valeurs brutes</b>		
Matières premières	45 661	35 405
En-cours	9 841	8 462
Produits intermédiaires et finis	14 706	17 280
Marchandises	1 173	1 255
<b>Total</b>	<b>71 380</b>	<b>62 401</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>		
Matières premières	(3 001)	(2 670)
En-cours	(525)	(367)
Produits intermédiaires et finis	(255)	(292)
Marchandises	(74)	(47)
<b>Total</b>	<b>(3 854)</b>	<b>(3 377)</b>
<b>Total Stocks et en-cours nets</b>	<b>67 526</b>	<b>59 025</b>

## 8.8 Créances clients

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

	Exercice 2017	Exercice 2016
Créances clients	100 004	92 594
Dépréciation	(2 361)	(2 723)
<b>Total Créances clients nettes</b>	<b>97 643</b>	<b>89 871</b>

Le montant des créances faisant l'objet d'un contrat de reverse factoring (cf §6.5.7), non échues au 30 septembre 2017 et payées avant cette date s'élève à 25 millions d'euros, versus 21 millions d'euros au 30 septembre 2016.

## 8.9 Autres créances et actifs courants

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Valeurs brutes</b>		
Avances et acomptes versés	430	535
Créances sociales	195	254
Créances fiscales (1)	12 101	9 660
Créances diverses	1 729	1 054
Charges constatées d'avance	2 267	2 441
<b>Total</b>	<b>16 722</b>	<b>13 943</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>		
Dépréciation		
<b>Total Autres créances et actifs courants nets</b>	<b>16 722</b>	<b>13 943</b>

(1) Les créances fiscales comprennent 7,2 millions € de crédits d'impôts (CICE et CIR notamment) dont 0,9 million € sera remboursé au 15 janvier 2018.

**8.10 Trésorerie et équivalents**

	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Valeurs mobilières de placement (1)	9 960	11 256
Disponibilités	8 374	5 629
Dépréciation		
Instruments financiers - Actif (2)	1 095	821
<b>Total Trésorerie et Equivalents</b>	<b>19 429</b>	<b>17 706</b>
Concours bancaires courants	(17 385)	(22 930)
Instruments financiers - Passif (2)	(1 166)	(365)
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>878</b>	<b>(5 588)</b>

(1) Il s'agit de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement.

(2) Impact IAS 39 sur des Couvertures de change et des Swap de taux.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

## 8.11 Capitaux propres

### 8.11.1 Capital social de l'entité consolidante

Au 30 septembre 2017, le capital social se compose de 3 766 560 actions d'une valeur nominale de 6.64 euros

### 8.11.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	30/09/2017
<b>Ouverture</b>	<b>199 189</b>
Acquisitions	17 149
Cessions	(17 921)
<b>Clôture (1)</b>	<b>198 417</b>

(1) La valeur des actions propres au 30 septembre 2017 inscrite dans les comptes sociaux de Lacroix SA s'élève à K€ 3 777. Sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de septembre 2017, celle-ci s'établit à 4 218 K€.

### 8.11.3 Stock-options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Les variations et le nombre d'options en circulation sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Ouverture</b>	<b>45 250</b>	<b>69 328</b>
Octroyés		
Levées		
Non activable (suite départ)		(6 000)
Fin de plan	(29 250)	(18 078)
<b>Clôture</b>	<b>16 000</b>	<b>45 250</b>

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation à la fin septembre 2017 sont détaillés ci-après :

Date des plans		Conditions	
Attribution	Début option	Prix d'exercice	Nombre d'actions
févr.-2008	févr.-2012	22,73	3 000
oct.-2008	oct.-2012	17,01	6 000
oct.-2011	oct.-2015	14,33	7 000
			<b>16 000</b>

Les options d'achats d'actions sont évaluées à leur juste valeur constatée dans le compte de résultat, sur la ligne frais de personnel sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. Les périodes d'acquisition étant arrivées à leur terme au cours du précédent exercice, la charge IFRS2 est nulle au 30 septembre 2017.

#### 8.11.4 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 24 février 2017
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- Nombre d'actions de performance : 52 500
- L'attribution définitive des actions se fera en deux périodes:
  - jusqu'au 31 décembre 2018 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition.
  - jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition.

A l'expiration de ces dates les actions seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve des conditions remplies et aux modalités suivantes:

- 30% des actions pourront être acquis au bout d'environ 2 ans, soit le 31 décembre 2018. Cette acquisition constitue un acompte au plan.
- 100% des actions pourront être acquis au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020. Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 162 au sens IFRS2 à laquelle s'ajoute la contribution patronale provisionnée pour K€ 48.

**8.12 Provisions pour risques et charges****8.12.1 Variation des provisions pour risques et charges**

Cette variation s'analyse de la manière suivante :

	Ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Prov. pour indemnités fin carrière (1)	13 819	841	(528)			0	(1 274)	12 859
Prov. pour garantie clients	472	221	(94)					599
Prov. pour litiges (2)	7 855	3 311	(3 471)	(362)		0		7 333
Prov. pour Autres risques (3)	934						(112)	822
<b>Total</b>	<b>23 080</b>	<b>4 374</b>	<b>(4 094)</b>	<b>(362)</b>		<b>1</b>	<b>(1 385)</b>	<b>21 613</b>

(1) L'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les autres variations correspondent à l'effet de l'actualisation.

Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 1,5% (versus 0,8% en 2016)
- L'augmentation moyenne des salaires est de 3% y compris inflation
- Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2008-2010,
- Afin de tenir compte de l'évolution des textes, l'âge de la retraite est de 63 ans pour les non cadres et de 66 ans pour les cadres. Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.
- Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

	LACROIX Electronics	LACROIX Sofrel	LACROIX City
<b>Tranches d'âge</b>			
- 29 ans	5,00%	5,00%	8,00%
de 30 à 39 ans	5,00%	5,00%	8,00%
de 40 à 44 ans	5,00%	5,00%	6,00%
de 45 à 49 ans	2,00%	2,00%	5,00%
de 50 à 54 ans	2,00%	2,00%	5,00%
+ 55 ans	—	—	—

Concernant le périmètre de l'Allemagne, les hypothèses suivantes ont été appliquées :

- Taux d'actualisation de 1,7% (contre 1% en 2016)
- Inflation retenue de 2%,
- L'augmentation des salaires est de 3%
- Taux de turn over moyen de 5%.
- Age de départ à la retraite est de 64 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres.

(2) Les provisions pour litiges se décomposent comme suit :

- des provisions pour litiges clients et/ou des retours pour garantie pour un total de K€ 5 733 répartis comme suit : K€ 4 774 sur l'activité LACROIX City (dont K€ 2 089 au titre des litiges en cours avec des collectivités concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010), K€ 250 sur LACROIX Sofrel et K€ 709 sur LACROIX Electronics.

En ce qui concerne les litiges avec des collectivités, suite à la décision de l'Autorité de la Concurrence ayant condamné la société LACROIX Signalisation pour entente en 2010, un certain nombre de sociétés ou collectivités ont intenté des actions auprès des tribunaux contre la société. Au 30 septembre 2017, des procédures sont en cours avec 11 sociétés ou collectivités.

Sur ces actions, 6 concernent uniquement la société LACROIX Signalisation et 5 sont des actions collectives contre l'ensemble des sociétés condamnées, 10 actions visent à obtenir une indemnisation et 1 vise la nullité des marchés.

Sur cette dernière procédure, en date du 31 janvier 2017, le Tribunal administratif de Rouen a prononcé la nullité des marchés passés par le département de la Seine Maritime à Lacroix Signalisation sur la période 1997-2006 et le remboursement en conséquence des 5 238 K€ versées par le département durant cette période. La société Lacroix Signalisation a fait appel de cette décision et le montant de cette condamnation n'a pas été provisionné dans les comptes dans l'attente du jugement de la cour administrative d'appel.

Au 30 septembre 2017, le montant provisionné au titre de ces contentieux est basé sur des expertises indépendantes et s'élève à K€ 2 089.

- une provision liée aux réorganisations de K€ 337 principalement enregistrée dans l'activité LACROIX City dans le cadre de la centralisation de la fonction d'administration des ventes de la société Lacroix Signalisation et de la fermeture en conséquence des agences commerciales en région réalisé en 2016
  - diverses provisions pour K€ 1 263 (contentieux, risques sociaux, ...).
- (3) Dans le cadre d'exercice de stock-options par des salariés de l'activité Sofrel, le Groupe avait pris l'engagement de racheter ces titres sur demande des bénéficiaires. Le montant de K€ 822 correspond à l'évaluation, à fin septembre 2017, du coût de rachat théorique des dites actions.

## 8.13 Emprunts et dettes financières

### 8.13.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Echéancier 2017 (1)	
			< 1 an (Courant)	> 1 an (non Courant)
Emprunts et dettes auprès des Ets. de crédit	22 598	19 209	7 133	15 465
Emprunts issus de crédit bail	910	1 246	587	323
Dettes financières diverses (2)	8 422	8 774	6 457	1 966
Concours bancaires courants	17 385	22 930	17 385	
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>49 315</b>	<b>52 158</b>	<b>31 562</b>	<b>17 754</b>

(1) Part « non courant » des dettes financières : dont K€ 250 à plus de 5 ans

(2) Dont C/C VINILA INVESTISSEMENTS (actionnaire) pour K€ 3 823, contre K€ 4 938 en 2016.

### 8.13.2 Variation des emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation périodique	écarts de conversion	Autres variations	Clôture
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédit	19 209	9 872	(4 328)			(2 154)	22 599
Emprunts issus de location-financement	1 245	29	(610)		5	240	910
Dettes financières diverses	8 774	544	(1 780)			884	8 423
Concours bancaires courants	22 930		(7 497)		36	1 916	17 385
<b>Total variation emprunts et dettes financ</b>	<b>52 158</b>	<b>10 445</b>	<b>(14 215)</b>		<b>41</b>	<b>886</b>	<b>49 316</b>

Les variations d'écart de conversion proviennent de la filiale polonaise.

Les autres variations sont liées :

- au reclassement d'un compte d'endettement financier vers la trésorerie à court terme pour K€ 2 424

- au reclassement de concours bancaires en dettes sur crédit-bail pour 240K€
- et à la mise à la juste valeur des instruments financiers pour K€ 886.

**8.13.3 Ventilation par taux**

La décomposition de la dette entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	Exercice 2017	Exercice 2016
Emprunts à taux fixe	2 603	1 882
Emprunts à taux variable	20 906	18 573
<b>Total emprunts</b>	<b>23 509</b>	<b>20 455</b>

**8.13.4 Ventilation par principales devises**

	Exercice 2017	Exercice 2016
Emprunts libellés en euro	23 509	20 455
Emprunts libellés en devises étrangères		
<b>Total emprunts</b>	<b>23 509</b>	<b>20 455</b>

**8.14 Passifs courants**

Les autres passifs courants se composent des éléments suivants :

	Exercice 2017	Exercice 2016
Fournisseurs	75 219	55 386
Fournisseurs d'immobilisations	18	164
Avances et acomptes reçus sur commande	1 074	1 587
Dettes fiscales et sociales	28 847	27 121
Dettes diverses	2 640	699
Produits constatés d'avance	2 423	3 475
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>110 221</b>	<b>88 433</b>

**8.15 Personnel****8.15.1 Charges liées au personnel**

	Exercice 2017	Exercice 2016
Traitements et salaires	72 966	72 703
Charges sociales	23 977	23 388
Intéressement et participation	1 993	2 072
Charges d'intérim	3 742	2 788
Charges de retraites	236	78
Paiements en actions	162	
<b>Total des Charges liées au personnel</b>	<b>103 076</b>	<b>101 030</b>

**8.15.2 Effectif**

L'effectif employé en fin d'année se décompose comme suit :

(*)	LACROIX Electronics		LACROIX Sofrel		LACROIX City		Ensemble Groupe	
	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2015	Exercice 2017	Exercice 2016
Cadres	311	316	92	85	172	158	575	559
Techniciens	555	528	53	50	83	87	692	665
Employés	633	162	23	27	148	165	804	354
Ouvriers	1 775	2 123			188	202	1 963	2 325
<b>Total Effectifs salariés</b>	<b>3 275</b>	<b>3 129</b>	<b>168</b>	<b>162</b>	<b>592</b>	<b>612</b>	<b>4 034</b>	<b>3 903</b>
Mise à disposition (1)	119	72	1	1	59	45	179	118
<b>Total Effectifs opérationnels</b>	<b>3 394</b>	<b>3 201</b>	<b>169</b>	<b>163</b>	<b>651</b>	<b>657</b>	<b>4 213</b>	<b>4 021</b>

(1) Equivalents temps plein relatifs aux charges d'intérim

(\*) Effectif des entités consolidées en intégration globale

**8.16 Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises**

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions, nettes de reprises, figurant en résultat opérationnel courant peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2017	Exercice 2016
Dotations et reprises nettes sur actifs non courants	(7 253)	(6 689)
Dotations et reprises nettes sur stocks (1)	(1 206)	(961)
Dotations et reprises nettes sur autres actifs courants	(6)	(315)
Dotations et reprises nettes sur Risques et charges	(875)	(736)
Dotations et reprises nettes sur autres	(0)	(30)
<b>Total dotations aux amortis. et aux provisions nettes</b>	<b>(9 340)</b>	<b>(8 731)</b>

(1) Hors reprises relatives aux mises au rebut, imputées sur les achats consommés

**8.17 Autres produits et charges opérationnels**

	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Charges liées à la réorganisation (1)	(425)	(4 852)
Cessions d'actifs (2)	435	
Litiges lients	(652)	(200)
Autres charges non courantes	1	(8)
<b>Total</b>	<b>(641)</b>	<b>(5 060)</b>

(1) Opérations sur l'activité City pour K€ 257 et sur l'activité Electronics pour K€ 168.

(2) Cession d'un bâtiment suite à la fermeture des agences commerciales LACROIX Signalisation.

## 8.18 Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Coût de l'endettement financier brut	(1 273)	(1 195)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	147	(22)
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>(1 126)</b>	<b>(1 216)</b>
Résultat de change	873	(486)
Autres Produits et charges financiers (1)	(178)	(122)
<b>Total Résultat financier par nature</b>	<b>(431)</b>	<b>(1 824)</b>
<b>Synthèse</b>		
Total des produits	7 586	5 383
Total des charges	(8 017)	(7 207)
<b>Total Résultat financier</b>	<b>(431)</b>	<b>(1 824)</b>

(1) Dont K€ 60 de charges financières liées au provisionnement des indemnités de fin de carrière, contre K€ 129 au 30 septembre 2016.

## 8.19 Impôts sur les bénéfices

### 8.19.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

Le poste d'impôts se décompose comme suit :

	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Impôt exigible	(3 224)	(2 858)
Impôts différés	169	2 554
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(3 056)</b>	<b>(303)</b>

Suite au changement législatif et à l'horizon de récupération des déficits, le Groupe a appliqué le nouveau taux d'impôt de 28% sur ses impôts différés moyen et long termes applicables aux sociétés françaises, générant une minoration des impôts différés actifs de 316K€.

## 8.19.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 276
Neutralisation de la QP des résultats Stés ME	3
Neutralisation des dot. Sur Goodwill	
<b>Résultat retraité des sociétés ME et du goodwill</b>	<b>8 279</b>
Impôts sur les résultats (1)	3 056
<i>Résultat net avant impôt</i>	<i>11 335</i>
<Impôt théorique au taux en vigueur> (2)	3 903
<b>Différence d'impôt (1) - (2)</b>	<b>(847)</b>

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Analyse de cette différence d'impôt		Charges	Produits
Changements de taux d'impôt		316	
Effets des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables		607	
Reports déficitaires utilisés au cours de l'exercice			
Pertes de filiales fiscalement déficitaires		1 549	
Taux d'impôt réduits ou majorés pour certaines catégories d'opérations		46	
Taxation des résultats des sociétés étrangères à des taux différents			2 635
Crédits d'impôt	(1)		729
<b>Total</b>		<b>2 518</b>	<b>3 365</b>
<b>Différence nette</b>		<b>(847)</b>	

(1) L'économie d'IS relative au CIR a été reclassée dans les charges par nature pour K€ 586. L'économie d'IS relative au CICE a été enregistrée en déduction des charges de personnel auxquelles elle se rattache pour K€ 1 463.

**8.19.3 Analyse de l'impôt différé**

Le détail des impôts différés actif et passif est le suivant :

	Ouverture	Impact réserves	Impact résultat	Mvt de périmètre	Autres variations	Clôture
<b>Impôts différés Actifs</b>						
C3S et Effort de construction	62		(27)			35
Participation des salariés	262		14			276
Indemnités de départ à la retraite	2 340	(171)	(201)			1 969
Marges sur stocks	216		(15)			201
Pertes reportables (1)	3 125		519			3 644
Autres (2)	2 194		(825)			1 370
Compensation IDA/IDP (*)	(4 676)				1 020	(3 656)
<b>Total IDA</b>	<b>3 524</b>	<b>(171)</b>	<b>(534)</b>		<b>1 020</b>	<b>3 839</b>
<b>Impôts différés Passifs</b>						
Provisions réglementées	2 650		(362)			2 288
Location-financement	588	(1)	(104)		(151)	332
Méthode Amortis. Actifs non courants	198		(44)			154
Autres (3)	1 997	(215)	(193)		151	1 741
Compensation IDA/IDP (*)	(4 676)				1 020	(3 656)
<b>Total IDP</b>	<b>756</b>	<b>(215)</b>	<b>(702)</b>		<b>1 020</b>	<b>859</b>
<b>Total ID nets</b>	<b>2 768</b>	<b>44</b>	<b>168</b>			<b>2 980</b>

(1) Selon les hypothèses retenues par le Groupe et l'actualisation des business plan. La base activée sur le périmètre de l'intégration fiscale française est de 9,6 M€ sur une base totale de déficits fiscaux reportables de 16,6M€.

(2) Dont K€ 156 sur cessions internes

(3) Dont K€ 841 de justes valeurs sur actifs immobiliers

(\*) Cette rubrique permet, après analyse globale des IDA et IDP nets par nature, de tenir compte des positions individuelles et de la présentation bilantielle du fait de l'existence d'un périmètre fiscal (Note 6.5.14)

**9. Autres informations****9.1 Degré d'exposition du groupe aux risques financiers****9.1.1 Risque de change**

En dehors de l'activité LACROIX Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette activité, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD, en JPY, en TND et en PLN.

- Concernant les achats en USD et J'PY, la société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.
- Concernant les dépenses en TND et PLN, il s'agit principalement des salaires et charges sociales des salariés de nos sites tunisiens et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

### 9.1.2 Risque de taux

La note 8.13.3 « Emprunts et dettes financières » permet de constater que sur K€ 23 509 de dettes, K€ 2 603 sont à taux fixe et K€ 20 906 à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers pour limiter ce risque. A fin septembre 2017, la part des financements à taux variable couverte par des swaps représente de l'ordre de 69% du nominal.

### 9.1.3 Risque de liquidité

L'endettement brut du groupe s'élève à K€ 49 315.

Sur l'ensemble des financements mis en place, aucun n'est assorti de covenant.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à K€ 19 429.

Ainsi, le Groupe considère n'être que très faiblement exposé à ce risque.

### 9.1.4 Risque de crédit

Chacune des trois activités du Groupe dispose d'un contrat d'assurance-crédit propre, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
Electronics Sofrel City	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale Organismes publics et grands acteurs de la gestion de l'eau Administrations et entreprises significatives de travaux publics

### 9.1.5 Risque sur le Capital

Le groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2017	Exercice 2016
Emprunts et dettes financières	31 931	29 229
Concours bancaires courants	17 385	22 930
Autres Dettes financières nettes	(187)	(157)
Trésorerie et Equivalents (Note 8.5)	(19 429)	(17 705)
<b>Endettement net</b>	<b>29 700</b>	<b>34 295</b>
Capitaux propres	93 756	86 168
<b>Ratio d'Endettement (Gearing)</b>	<b>31,7%</b>	<b>39,8%</b>

### 9.1.6 Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeur

Le groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7 révisée :

- L'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plupart sont externes au Groupe.

## 9.2 Informations sectorielles

### 9.2.1 Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteur d'activité, pour la période close au 30 septembre 2017, sont détaillés ci-dessous :

	LACROIX Electronics		LACROIX Sofrel		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Produits des activités ordinaires</b>										
Ventes à des clients externes	317 793	308 502	39 198	39 037	92 268	88 126	3 184	2 513	452 443	438 178
Ventes entre secteurs	(7 352)	(7 143)	(199)	(51)	(404)	(191)	(3 071)	(2 395)	(11 026)	(9 780)
<b>Dotations nettes aux amortis et prov.</b>										
Amortis, nets des actifs non courants	(4 369)	(3 798)	(473)	(363)	(2 309)	(2 376)	(102)	(100)	(7 253)	(6 637)
Dépréciat. nettes des actifs courants	45	(1 801)	(229)	63	(1 863)	(357)	(40)		(2 087)	(2 095)
<b>Total</b>	<b>(4 324)</b>	<b>(5 599)</b>	<b>(702)</b>	<b>(300)</b>	<b>(4 172)</b>	<b>(2 733)</b>	<b>(142)</b>	<b>(100)</b>	<b>(9 340)</b>	<b>(8 732)</b>

### 9.2.2 Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et les passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs non courants de la période :

	LACROIX Electronics		LACROIX Sofrel		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Actifs sectoriels</b>										
Actifs non courants	38 811	33 986	5 384	5 582	24 607	25 462	1 784	1 035	70 586	66 065
Actifs courants	108 577	93 403	13 598	11 983	61 515	58 322	17 630	17 276	201 320	180 984
Autres actifs non affectés	1 571	1 268	158	240	649	(421)	1 480	2 459	3 858	3 546
Actifs des activités destinées à être cédées										
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>148 959</b>	<b>128 657</b>	<b>19 140</b>	<b>17 805</b>	<b>86 770</b>	<b>83 363</b>	<b>20 894</b>	<b>20 770</b>	<b>275 763</b>	<b>250 595</b>
<b>Passifs sectoriels</b>										
Passifs non courants	323	808	2 285	2 359	1 071	1 743	14 073	10 061	17 752	14 971
Passifs courants	126 168	127 590	2 552	13 644	112 213	73 562	(99 151)	(89 175)	141 782	125 621
Autres passifs non affectés	11 377	12 655	2 452	2 469	9 648	8 666	(1 006)	46	22 471	23 836
Passifs des activités destinées à être cédées										
<b>Total des passifs courants et non courants</b>	<b>137 868</b>	<b>141 053</b>	<b>7 289</b>	<b>18 472</b>	<b>122 932</b>	<b>83 971</b>	<b>(86 084)</b>	<b>(79 068)</b>	<b>182 005</b>	<b>164 428</b>
<b>Acquisitions actifs non courants</b>	<b>9 467</b>	<b>3 320</b>	<b>447</b>	<b>737</b>	<b>1 614</b>	<b>1 281</b>	<b>69</b>	<b>12</b>	<b>11 597</b>	<b>5 350</b>

### 9.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés ou reçus par le groupe se ventilent de la manière suivante :

Catégorie d'engagement	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Engagements donnés</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	195
Commandes d'Approvisionnement (1)	118	259

(1) Existence d'un contrat de fourniture : l'engagement mentionné correspond au risque maximum, i.e. l'indemnité à verser en cas de non réalisation (pour couverture des coûts fixes du vendeur). L'échéancier est le suivant : K€ 118 à moins d'un an.

L'ensemble de ces dettes financières est garanti par des sûretés réelles.

Aucun des financements mis en place n'est assorti de covenant.

### 9.4 Parties liées

#### 9.4.1 Transactions avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont des sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et pour lesquelles les transactions ne sont pas significatives.

Par ailleurs, la note 8.13.1 fait état de l'existence d'une dette (Compte courant) envers un des actionnaires, la société Vinila.

#### 9.4.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction, d'administration et de surveillance à raison de leurs fonctions dans le Groupe, se répartissent de la manière suivante :

##### 9.4.2.1 Membres du Directoire

	Exercice 2017	Exercice 2016
Avantage à court terme	426	552
Avantage postérieurs à l'emploi	58	79
Autres avantages à long terme		
Paiement en actions		
<b>Total des montants alloués</b>	<b>484</b>	<b>631</b>

Les dirigeants perçoivent des rémunérations variables qui sont validées par le Conseil de surveillance. Les éléments de rémunération variable sont déterminés en fonction de l'atteinte d'objectifs révisés annuellement, que nous ne souhaitons pas communiquer pour des raisons de confidentialité.

## 9.4.2.2 Membres du Conseil de Surveillance

	Exercice 2017	Exercice 2016
Avantage à court terme	40	30
Avantage postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiement en actions.		
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>30</b>

## 9.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente le détail des honoraires des auditeurs et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe selon le format AMF 2006-10.

	Réseau Ernst & Young				Atlantique Révision Conseil			
	2017	%	2016	%	2017	%	2016	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes	230	95%	214	93%	45	100%	39	100%
Emetteur	37		33		42		39	
Filiales intégrées globalement	194		181		3			
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>	0	0%		0%	0	0%	0	0%
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total Audit</b>	<b>230</b>	<b>95%</b>	<b>214</b>	<b>93%</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>	12	5%	15	7%				
Juridique, fiscal, social								
Autres prestations	12		15					
<b>Sous-total Autres prestations</b>	<b>12</b>	<b>5%</b>	<b>15</b>	<b>7%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>100%</b>	<b>229</b>	<b>100%</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>

**Lacroix S.A.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
30 septembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code  
de commerce relatif au montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice  
clos le 30 septembre 2017**

**ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.**

52, rue Jacques-Yves Cousteau  
Bât. B - B.P. 90743  
85018 La Roche-sur-Yon Cedex  
S.A. au capital de € 44.000  
343 156 766 R.C.S. La Roche-sur-Yon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Poitiers

**ERNST & YOUNG et Autres**

3, rue Emile Masson  
B.P. 21919  
44019 Nantes Cedex 1  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Lacroix S.A.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2017**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 728.412 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

La Roche-sur-Yon et Nantes, le 26 janvier 2018

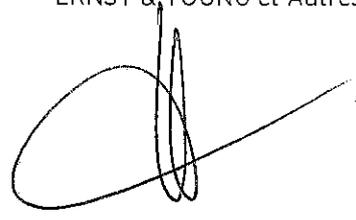
Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

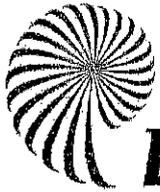


Jérôme Boutolleau

ERNST & YOUNG et Autres



François Macé



**LACROIX**

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES  
LES MIEUX REMUNEREES**

(Dispositions de l'article 225-115 alinéa 4 du code de commerce)

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, jetons de présence et avantage en nature, versé aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élève à 728 412 euros (sept cent vingt-huit mille quatre cent douze euros).

**LACROIX S.A.**

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - RCS Nantes 855 802 815 - Siret 805 802 815 00024 - Code APE 6420Z

8 Impasse du Bourrellier - BP 30004 - ZI - 44801 Saint-Herblain Cedex - France  
Tel : +33 (0)2 40 92 37 30 - Fax : +33 (0)2 40 92 10 15 - [www.lacroix-group.com](http://www.lacroix-group.com)